



Secrétaire :
Olivier DERESTEAU

Chemin du Vicinal, 4A - 4190 FERRIERES
Tél. & Fax : 086 40 90 28 - GSM : 0496 43 35 47
E-Mail : olivierderesteau@skynet.be

Ferrières, le 12 janvier 2020

Chères amies,
Chers amis,

Je vous prie de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra : le **SAMEDI 1 Février 2020 à 10H**, à AUDERGHEM - BRABANT

Adresse: Enseignement Catholique –Bruxelles-Brabant Wallon
15, avenue de l'Eglise Saint-Julien
1160 Bruxelles (Auderghem)

ORDRE DU JOUR:

1. Accueil
2. Appel des Clubs convoqués
3. Approbation des Comptes de 2019
4. Prévisions des Dépenses 2020
5. Tournoi International de SELONCOURT (23 & 24 mai 2020)
6. Débat et Vote sur les propositions faites par les Clubs des Différentes Provinciales.

Proposition 1 : (ALLAINCE - LIEGE)

L'Alliance souhaite introduire une modification dans le Règlement Sportif, au niveau des Championnats interclubs Article 5, rubrique Forfaits, paragraphe 7.

D'autre part, en cas de forfait général, certains joueurs ne pourront plus jouer tout au long de la saison en cours:

Après 8 rencontres ou 5 matches joués:

Lorsqu'il s'agit de l'équipe 1ère, les 4 joueurs alignés régulièrement seront «brûlés» pour l'interclubs en cours, ainsi que tous ceux qui seraient au-dessus d'eux.

Lorsqu'il s'agit d'une équipe intermédiaire (la 2e, la 3e ...), ceux qui ont joué 5 fois au moins sont brûlés, mais ils peuvent toutefois monter en équipe (s) supérieure(s).

Avant les 5 premières rencontres:

Les 4 premiers joueurs de la liste de force ayant joué régulièrement la saison précédente, en y ajoutant les joueurs transférés, seront «brûlés». Ces joueurs-là ne peuvent plus jouer en interclubs pendant la saison en cours.

Toutefois, une Commission fédérale ou provinciale selon le cas, pourrait se réunir rapidement pour examiner le cas d'un et d'un seul des quatre joueurs que le club souhaiterait garder s'il s'agit de l'équipe 1. Ceci étant donné que pour une équipe intermédiaire, le joueur peut monter d'équipe. .

Nous aimerions que le club puisse proposer les joueurs à " brûler" mais surtout que ce ne soit pas les joueurs méritants qui se sont impliqués.

Nous souhaitons que ce soient les joueurs qui n'ont que pas ou peut jouer et qui sont la cause de ce forfait général qui soient "brûler" en premier.

Je rappelle que TOUS les clubs doivent être présents (**Ou représenté par procuration**) et qu'un club ne peut avoir qu'une procuration pour un autre club.

(Une amende administrative de 50€ sera appliquée au club qui ne sera pas représenté)

Au plaisir de vous y voir, sportivement.

Olivier DERESTEAU
Secrétaire Fédéral